

**Décision portant nomination du directeur comptable et financier
de la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu l'article L.217.3 du Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu les articles R. 123-47-6, R. 123-47-10 et R. 217-9 du Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu Le décret du 22 novembre 2017 (JO du 23 novembre 2017) portant nomination de Monsieur Vincent Mazauric en qualité de directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales ;
- Vu l'offre publiée sur la bourse des emplois de l'Ucanss relative à la vacance du poste de directeur comptable et financier de la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne ;
- Vu l'avis du comité des carrières (article L 217-5 du code de la sécurité sociale) émis le 22 février 2019 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne, en date du 28 mars 2019 ;

DECIDE

Article 1 : Madame Karine TANAY, née le 3 avril 1971 à MONT-SAINT-AIGNAN (76), est nommée dans les fonctions de Directeur comptable et financier de la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne.

Article 2 : La présente nomination prend effet à compter du 11 juin 2019.

Article 3 : Cette décision sera publiée sur le site Caf.fr.

Fait à Paris le **12 AVR. 2019**



Vincent Mazauric